

## Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi le 11 juin 2008, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoughue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Owen LeGallee, Gilles Coutu et Claude P. Lemire, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **154.06.08**      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### ORDRE DU JOUR

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1 |   | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du<br>567, chemin du Village                           |
| 2 |   | <b>Adoption de l'ordre de jour</b>   |
| 3 |   | <b>ADMINISTRATION</b>  |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux   |
| 3 | 2 | <b>Finances</b>  |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses  |
| 3 | 2 | 2 État des revenus et dépenses au 31 mai 2008  |
| 3 | 2 | 3  |
| 3 | 3 | <b>Correspondance</b>  |
| 3 | 3 | 1 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-<br>Haut : rapport mensuel                         |
| 3 | 3 | 2 ALPA : campagne de recrutement et de financement   |
| 3 | 3 | 3 Law Column – May 2008  |
| 3 | 3 | 4 Semaine québécoise des personnes handicapées :<br>invitation   |
| 3 | 3 | 5 MMQ : mérite MMQ   |
| 3 | 3 | 6 Centre d'exposition La Maison du Village : actualités 2008   |
| 3 | 3 | 7 La Fête nationale du Québec 2008 : invitation  |
| 3 | 3 | 8 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des<br>Laurentides : campagne de sensibilisation |
| 3 | 3 | 9 Jean-Guy Proulx : chemin du Lac Anne   |
| 3 | 3 | 10 Communiqué MDDEP : tarifs   |
| 3 | 3 | 11 Ristournes finales  |
| 3 | 3 | 12 MRC des Laurentides : séance d'information – matières<br>résiduelles                                  |

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	13	Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec : guide d'implantation
3	3	14	Coop santé de Saint-Adolphe d'Howard : rencontre d'information
3	3	15	La Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants : tournoi de golf
3	3	16	Laurentides international : bulletin régional
3	3	17	Régie des alcools : demande de permis : Restaurant Ratatouille
3	3	18	Municipalité de Milles-Isles : sablière Miller
3	3	19	Commission scolaire des Laurentides : remerciements
3	3	20	Fondation médicale des Laurentides : remerciements
3	3	21	CLD des Pays-d'en-Hauts : rapport annuel
3	3	22	Réseau québécois de vilels et villages en santé : Fête des voisins
3	3	23	Tom Gosnell : ordures et recyclage
3	3	24	Pierre Lambert : réparation rue Val Simon
3	3	25	Communiqué MTQ
3	3	26	SADC – juin 2008
3	3	27	David Riddell : nouveaux tarifs
3	3	28	
3	3	29	
3	3	30	
3	4		<b>Personnel</b>
3	4	1	Embauche – Natasha Caron
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	Entente – rue du Midi
3	5	2	Servitude – Hydro Québec
3	5	3	Services bancaires
3	5	4	Mandat – rénovation cadastrale
3	5	5	
3	6		<b>Réglementation</b>
3	6	1	
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		<b>Personnel</b>
4	2	1	Félicitations – cérémonie de reconnaissance
4	2	2	Embauche – pompier
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	Demande d'autorisation – Randonnée bénéfice Sport Alary
4	3	2	
4	4		<b>Réglementation</b>
4	4	1	
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		<b>Personnel</b>
5	2	1	Embauche – contremaître
5	2	2	Demande de congé parental
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
5	3	2	Compensation – hiver 2007-2008
5	3	3	Équipements
5	3	4	
5	4		<b>Réglementation</b>
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	2	1	
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	Réseau d'eau potable Balmoral

## **Municipalité de Morin-Heights**

6	3	2	Addenda au protocole d'entente – travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000
6	4		<b>Réglementation</b>
6	4	1	Certificat du secrétaire-trésorier – règlement 441
6	4	2	Avis de motion – Règlement 443 – Barrage Corbeil
6	4	3	Avis de motion – Réseau d'eau potable Balmoral
7			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7	2		<b>Personnel</b>
7	3		<b>Résolution</b>
7	3	1	
7	4		<b>Réglementation</b>
7	4	1	Adoption du règlement 442 relatif à l'émission des permis et certificats
7	4	2	
8			<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
			<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	3		<b>Personnel</b>
8	3	1	Embauche – assistante
8	3	2	Embauche – camp de jour 2008
8	4		<b>Résolution</b>
8	4	1	Clinique de sang – 11 août 2008
8	4	2	Entente – Ski Morin-Heights pour le camp de jour
8	4	3	Excursions et activités – camp de jour 2008
8	4	4	Supplément – gestion du corridor aérobique
8	4	5	Modification de la résolution 39.02.08
8	4	6	
9			Affaires nouvelles
			Patrimoine Canada
10			Période de questions
11			Levée de l'assemblée

### **155.06.08 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 14 mai 2008 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 14 mai 2008.

## Municipalité de Morin-Heights

### 156.06.08 BORDEREAU DE DÉPENSES

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

	Total
<b>Du 1er au 31 mai 2008</b>	
Comptes à payer :	64 431,72 \$
Comptes payés d'avance	405 015,79 \$
<b>Total des achats</b>	<b>469 447,51 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	23 141,97 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>492 589,48 \$</b>
Salaires nets	71 519,92 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b><u>564 109,40 \$</u></b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.*

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2008

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un État des revenus et des dépenses au 31 mai 2008.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

**157.06.08 EMBAUCHE – NATASHA CARON**

---

Considérant que madame Natasha Caron a été embauchée par la municipalité à l'assemblée du 14 mars 2007;

Considérant que l'embauche originale prévoyait le partage du temps entre les services administratifs et la réalisation des politiques familiale et des aînés;

Considérant que ces projets sont terminés mais que la réorganisation des services justifie un poste à temps plein;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil embauche madame Natasha Caron à titre de secrétaire à temps plein modifiant en conséquence la résolution 49.03.07, selon les termes de la convention collective de travail.

**158.06.08 ENTENTE – RUE DU MIDI**

---

Considérant qu'une entente est intervenue avec monsieur Réjean Vachon de la compagnie 97803 CANADA INC. pour l'acquisition de gré à gré, des lots 3 735 035 et 3 736 525;

Considérant que le conseil a entériné cette entente par la résolution 59.03.08;

Considérant que lors de discussion subséquente, le propriétaire a offert de céder deux lots riverains de la Route 364 ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil modifie la résolution 59.03.08 afin d'ajouter l'acquisition des lots 3 735 681 et 3 735 683 du Cadastre du Québec à la transaction.

Que le maire suppléant soit autorisé à signer le document en l'absence du maire.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **159.06.08            SERVITUDE – HYDRO QUÉBEC**

---

Considérant qu'Hydro Québec doit prolonger son réseau sur la nouvelle rue du Midi;

Considérant qu'une servitude doit être concéder à Hydro Québec sur son terrain des puits;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et le Directeur général à signer une servitude pour l'implantation de poteaux par Hydro Québec pour son réseau d'électricité sur le lot 4 187 575 du cadastre du Québec, le tout tel que décrit par Richard Barry, arpenteur géomètre, dossier 4468, minutes 4104 daté du 12 mai 2008.

### **160.06.08            SERVICES BANCAIRES**

---

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de service avec la Caisse Populaire Saint-Sauveur-des-Monts à l'égard des services bancaires.

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit pour les prochains douze mois.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente de services bancaires et de la marge de crédit de la Municipalité pour un montant pouvant atteindre 500 000 \$ avec la Caisse Populaire de Saint-Sauveur-des-Monts.

Que le Directeur Général est autorisé à signer tous les documents requis et à faire toutes choses nécessaires dans ce dossier.

### **161.06.08            MANDAT – RÉNOVATION CADASTRALE**

---

Considérant que le Service de l'évaluation doit réaliser des travaux d'intégration de la rénovation cadastrale au rôle d'évaluation de la municipalité;

Considérant que le mandat de cette année touche environ 3,500 lots à raison de 12 \$ / l'unité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil donne le mandat de réaliser les travaux requis et que le paiement prévu au contrat avec la MRC des Pays-d'en-Haut soit versé à raison de 60% en 2008 et que le versement final de 40% soit fait le 1<sup>er</sup> mars 2009, tel que proposé dans la correspondance du Groupe Évimbec daté du 15 mai 2008.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de mai 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

#### **162.06.08 FÉLICITATIONS – CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE**

---

Considérant que Monsieur Charles Bernard, Directeur du Service de sécurité incendie et des premiers répondants a été honoré dans la catégorie Partenaire extérieure lors de la tenue de la cérémonie de reconnaissance 2007 de la Sûreté du Québec pour le district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil joint sa voix pour féliciter Monsieur Charles Bernard pour sa contribution au bien-être des citoyens de Morin-Heights.

#### **163.06.08 EMBAUCHE - POMPIER**

---

Considérant que la brigade du service de protection contre les incendies de Morin-Heights compte 22 pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de protection contre les incendies recommande au conseil l'embauche de Monsieur Claude Duhamel à titre de pompier volontaire afin de compléter les équipes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Monsieur Claude Duhamel à titre de pompier volontaire aux conditions applicables au personnel du service de protection contre les incendies.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **164.06.08 DEMANDE D'AUTORISATION – RANDONNÉE BÉNÉFICE SPORT ALARY**

---

Considérant que le Conseil a reçu une demande de l'entreprise Sport Alary relative à l'organisation d'une randonnée bénéfique de motocyclistes qui empruntera les rues de la municipalité, le 14 septembre prochain;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sport Alary d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de cet événement;

Que ce Conseil avise Sport Alary qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que la Municipalité exige le respect du code de la Sécurité routières par les participants.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de mai 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **165.06.08 EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE**

---

Considérant que l'administration désire combler le poste de contremaître au service des travaux publics;

Considérant que le poste a été affiché, le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Francis Pilon;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil embauche monsieur Francis Pilon, en date de la présente, au poste de contremaître au Service des Travaux publics aux conditions établies dans la description de poste et selon les termes de l'entente de travail et la politique de rémunération des cadres qui font partie intégrante de la présente.

Que cette embauche est assortie d'une période de probation de six mois.



## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **166.06.08 DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL**

---

Considérant que monsieur Stéphane Labelle a présenté une demande de congé parental du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2008;

Considérant qu'en vertu de la Loi, la municipalité doit agréer à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn

Que ce Conseil octroie le congé parental demandé sans solde.

Que la part de l'employeur de l'assurance collective soit versée par la Municipalité durant ce congé, conformément à ladite Loi.

### **167.06.08 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

---

Considérant que le Député d'Argenteuil a invité la Municipalité à déposer ses projets d'amélioration du réseau routier pouvant faire l'objet d'une aide financière;

Considérant le rapport déposé par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la demande d'aide financière déposée par le Directeur général en date du 28 mai 2008.

### **168.06.08 COMPENSATION – HIVER 2007-2008**

---

Considérant que le Ministère des transports a proposé une compensation financière afin d'aider à couvrir une partie des coûts de déneigement excédentaires tributaire des précipitations exceptionnelles de l'hiver 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la lettre du Directeur général datée du 20 mai 2008 qui accepte les conditions inhérentes au versement de la compensation.

Que le Directeur général soit autorisé à verser à l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport, une partie de la compensation au prorata du kilométrage.

*Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn s'est abstenue de participer aux discussions et au vote dans ce dossier.*

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **169.06.08 ÉQUIPEMENTS**

---

Considérant que le plan d'achat et d'entretien de la rétrocaveuse s'est terminé à la fin mai 2008 ;

Considérant que le règlement 440 qui décrète l'achat de véhicules pour les services de sécurité incendie et des travaux publics est maintenant en vigueur;

Considérant qu'un véhicule de service pour le contremaître est requis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder aux appels d'offres afférents à ces dossiers.

### **RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de mai 2008, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **170.06.08 RÉSEAU D'EAU POTABLE BALMORAL**

---

Considérant que la Municipalité a déposé un appel d'offres public pour la mise aux normes du réseau d'eau potable Balmoral en vertu du règlement 400;

Considérant que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (incluant taxes)
Nordmec Construction Inc.	357 974,03 \$
Gelco Construction Inc.	365 602,13 \$

Considérant la recommandation de l'Équipe Laurence, Experts-conseil;

Considérant que la valeur du contrat excède la somme disponible au Règlement 400;

Considérant que les prix sont valables pour des travaux réalisés dans les conditions d'été;

Considérant que la mise aux normes du réseau d'eau potable est nécessaire pour assurer la santé et la sécurité des abonnés;

Considérant que le processus d'adoption du second règlement est en cours;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn

Que le Conseil fait sienne de la recommandation d'Équipe Laurence, Experts-conseils et retient les services de Nordmec Construction Inc. pour la réalisation des travaux décrétés au réseau d'eau potable Balmoral.

Que ce Conseil octroie la première partie du contrat en vertu du Règlement 400 pour un montant maximum de 175 000 \$ incluant les taxes.

Que ce Conseil octroiera la seconde partie des travaux au montant de 190 603 \$ dès que le Règlement 444 aura obtenu les autorisations requises par la loi.

Que le contrat stipule que la municipalité ne pourra être tenue responsable de l'annulation de la seconde partie des travaux advenant le refus des personnes habiles à voter.

### **171.06.08    ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000**

---

Considérant que le gouvernement a accepté d'augmenter sa participation au projet de construction et de réfection des infrastructures d'eau potable du réseau Village à 925 000 \$;

Considérant que l'ensemble du projet représente un coût de plus de deux millions de dollars;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le maire à signer l'addenda no. 1 du protocole d'entente des travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.

### **172.06.08    CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – RÈGLEMENT 441**

---

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat suite à la tenue du registre pour le règlement 441, le 28 mai 2008.

Le secrétaire-trésorier donne avis :

Que le règlement 441 qui décrète l'acquisition et la reconstruction du Barrage du Lac Corbeil et un emprunt de 87 000 \$ pour ce faire a fait l'objet du registre le 28 mai 2008 et qu'un scrutin référendaire est demandé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Que ce conseil abandonne le projet soumis par le règlement 441.

**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 05.06.08 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 443 – BARRAGE CORBEIL**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu qu'un règlement 443 visant à décréter l'acquisition du barrage Corbeil, travaux de réparations et pour ce faire un emprunt de 87 000 \$ assumé par les propriétaires riverains du Lac sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

**A.M. 06.06.08 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 444 – RÉSEAU D'EAU POTABLE  
BALMORAL**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn que le règlement 444 pourvoyant aux coûts supplémentaires au montant de 230 000 \$ pour les travaux supplémentaires et ceux décrétés par le règlement 400 assumés par les abonnés du réseau sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE  
D'URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de mai 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

**173.06.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 442 RELATIF À  
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 442 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 442 comme suit :

**RÈGLEMENT 442  
Relatif à l'émission des permis et certificats**

ATTENDU QUE le règlement 419 a été adopté en vertu des dispositions de l'article 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c.A-19.1;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 30 du règlement 419 relatif à l'émission des Permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn à la session ordinaire du 14 mai 2008 avec dispense de lecture ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 14 mai 2008 par la résolution numéro 142.05.08.

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

### **ARTICLE 1**

Que l'article 30 du règlement 419 relatif à l'émission des permis et certificat soit modifié pour se lire comme suit :

#### **30 Conditions spécifiques à l'émission du permis de construction**

En plus des dispositions générales de l'article 19 concernant les conditions préalables à l'émission de tout permis ou certificat, l'émission du permis de construction est assujettie aux conditions suivantes:

1° La demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage et de construction;

2° Dans tous les cas de construction neuve; de construction d'un bâtiment accessoire avec fondation permanente; d'agrandissement ou de modification de l'emprise au sol d'une construction représentant 25% et plus de la projection au sol de cette construction, le requérant doit joindre un plan d'implantation fait et préparé par un arpenteur-géomètre;

3° Les conditions suivantes, qui peuvent varier selon les dispositions présentées aux Grilles des spécifications du présent règlement, sont respectées:

- a) Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, forme un ou plusieurs lots sur les plans officiels du cadastre;
- b) Les services d'aqueduc et d'égout existants ou ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis délivré en vertu de la loi ne soient établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation ne soit en vigueur;
- c) Dans le cas où les services d'aqueduc et d'égouts ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain doivent être conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire ou aux autres règlements municipaux portant sur le même objet;
- d) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent :
  - À une nouvelle rue publique ou privée conforme aux dispositions du règlement de lotissement et à la

**Municipalité de Morin-Heights**

Politique municipale de construction d'infrastructure  
en vigueur

ou

- À une rue carrossable existante (une voie de circulation automobile et véhiculaire permettant l'accès aux propriétés adjacentes existantes à l'entrée en vigueur du présent règlement).

4° Lorsque la demande de permis de construction d'un bâtiment est effectuée avant que les travaux d'aménagement de la voie de circulation ne soient terminés, le demandeur doit joindre à sa demande une attestation de l'ingénieur affecté au dossier d'aménagement de la rue qui confirme les éléments suivants :

- a) La sous fondation et la fondation inférieure de la rue menant au bâtiment sont complétées;
- b) L'ensemble des travaux de construction de la rue pour le secteur concerné a été fait selon la Politique municipale de construction des infrastructures en vigueur;
- c) Du coût des travaux à terminer pour que la rue soit conforme ainsi qu'un échancier;  
Le promoteur le cas échéant, devra déposer un cautionnement ou un chèque visé de la valeur des coûts des travaux à terminer.  
Ce Cautionnement sera utilisé par la Municipalité pour terminer les travaux advenant que le promoteur ne fasse défaut.

[R.442 (14-05-2008)]

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Michel Plante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général  
secrétaire-trésorier

**RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE  
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORTS MENSUELS DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE  
AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour le mois de mai 2008.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **174.06.08 EMBAUCHE - ASSISTANTE**

---

Considérant la proposition relative à la réorganisation du Service des Loisirs et de la Culture préparée par sa Directrice et datée du 4 juin 2008;

Considérant que le Comité de l'Administration a étudié le dossier et recommande au conseil de procéder en ce sens;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise la conclusion d'un contrat de travail d'un an débutant le 25 août 2008 avec madame Catherine Maillé pour le poste de technicienne en loisirs à raison de 4 jours semaine, le tout plus amplement décrit audit rapport.

Que le poste de secrétaire temps partiel 2 jours/semaine soit ouvert.

### **175.06.08 EMBAUCHE – CAMP DE JOUR 2008**

---

Considérant que les activités de la Municipalité durant l'été incluent un camp de jour et la piscine municipale;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel afin d'offrir ces services à la population ;

Considérant la recommandation du Comité d'embauche datée du 26 mai 2008;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'embauche du personnel du camp de jour et de la piscine comme suit :

## Municipalité de Morin-Heights

Groupes	noms	salaire
Sauveteur en chef - instructeur	Jacob Charrette	11,00 \$
Sauveteur	Elizabeth Gagné	10,25 \$
<b>Moniteur d'expérience 5, 6 &amp; 7</b>	Laura Gareau	10,00 \$
Moniteur	Laura Marks	9,00 \$
Moniteur	Kaitlyn Hellstrom	8,50 \$
Moniteur	Adrian Vaillancourt	8,50 \$
Moniteur	Kristy Brewster	9,00 \$
<b>Moniteur d'expérience 8 &amp; 9</b>	Allison Golfman	9,50 \$
Moniteur	Olivia Bouffard Nesbitt	8,50 \$
Moniteur	Beth Kennedy	8,50 \$
<b>Moniteur d'expérience 10 &amp; 11</b>	Lindsay Grant	10,25 \$
Moniteur	Steven Crowley	8,50 \$
Moniteur	Émilie Marcoux	8,50 \$
<b>Moniteur d'expérience 12 &amp; 13</b>	Alexander Marks	10,00 \$
Accompagnateur	Emma Brown	9,00 \$

### **176.06.08** CLINIQUE DE SANG – 11 AOUT 2008

---

Considérant que la clinique de sang de la municipalité aura lieu le 11 août 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire pour la réalisation de cet événement.

### **177.06.08** ENTENTE – SKI MORIN-HEIGHTS POUR LE CAMP DE JOUR

---

Considérant que le Service des Loisirs de la municipalité requiert des locaux pour l'opération du Camp de Jour pour la saison estivale ;

Considérant que depuis plusieurs années la Station de Ski Morin Heights met à la disposition de la municipalité ses locaux et le site;

Considérant que le projet inclut l'offre à la population de Morin-Heights de la piscine et de tennis;

Considérant le projet d'entente déposé au Conseil par la Directrice des Loisirs et de la Culture annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget;



## ***Municipalité de Morin-Heights***

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil accepte les termes de l'entente et autorise la dépense afférente à la location du site pour le camp de jour de l'été 2008 pour la somme de 13 000 \$ plus taxes.

Que la somme de 175 \$ plus taxes sera versée à Ski Morin Heights pour compenser l'utilisation du téléphone et du temps homme requis pour la mise en place des installations.

Le Directeur général est autorisé à signer les documents afférents.

### **178.06.08 EXCURSIONS ET ACTIVITÉS – CAMP DE JOUR 2008**

Considérant que les excursions du camp de jour sont un élément essentiel du programme d'été;

Considérant que les budgets sont prévus aux opérations du camp;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le programme des excursions du camp de jour tel que soumis par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 2 juin 2008 et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le document soit transmis à l'assureur de la municipalité.

### **179.06.08 SUPPLÉMENT – GESTION DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

Considérant la gestion du corridor aérobique durant l'hiver a été confié à M. Gilles Saulnier et Mme Sylvia Fendle par la résolution 361.12.07;

Considérant que le Centre de ski de fond a été ouvert sans interruption compte tenu de l'hiver exceptionnel;

Considérant la note de service de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 27 mai 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que la Municipalité verse une compensation à Monsieur Gilles Saulnier au montant de 450 \$ et à Madame Sylvia Fendle au montant de 600 \$.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **180.06.08 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 39.02.08**

---

Considérant que la résolution 39.02.08 doit être modifiée suite à une entente de gré à gré avec la propriétaire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que la résolution se lise comme suit :

1. La Municipalité prend les lieux tels qu'ils sont;
2. La municipalité entend prendre possession de la propriété à la signature;
3. Madame Robillard aura jusqu'au 15 août pour déplacer le cabanon et récupérer son jardin;
4. La Municipalité concède un droit de premier refus à madame Robillard advenant que la Municipalité décide de se départir de ce terrain;
5. Le prix d'achat est de 38 427 \$.

### **181.06.08 PATRIMOINE CANADA**

---

Considérant que le ministère du Patrimoine Canadien a avisé la municipalité que le gouvernement fédéral n'entendait pas apporté d'aide financière à la Fête du Canada qui se tiendra à Morin-Heights le samedi 28 juin prochain;

Considérant que cette Fête à Morin-Heights est l'événement le plus important de la région pour souligner l'anniversaire du Canada;

Considérant que la municipalité avait été avisé l'an dernier que Patrimoine Canadien modifiait ses critères afin de permettre la tenue d'activité dans les jours entourant le 1<sup>er</sup> juillet;

Considérant que cette fête est préparée pour une vingt-huitième année consécutive par des bénévoles de la communauté et le choix de tenir l'activité le samedi vise la conciliation de la vie familiale et bénévole;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil dénonce cette décision absurde et demande à l'honorable Josée Verner, Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie de réviser d'urgence la décision de ses fonctionnaires de refuser l'aide financière au Comité des bénévoles.

Que ce Conseil demande au Conseil des Maires de la MRC des Pays d'en Haut d'appuyer Morin-Heights, la seule municipalité bilingue de la région dans ses démarches en vue d'obtenir la reconnaissance par le gouvernement du Canada de la fête du Canada du samedi.

**PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

**182.06.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

Que cette session soit levée, il est 20h48.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.